

# PÔLE D'EXCELLENCE DES PRATIQUES SPORTIVES DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

**CRITÈRES DE SÉLECTION  
SAISON 2024/2025**

## Sports collectifs

- 1) Liste ministérielle
- 2) Contrat professionnel lié à un club professionnel
- 3) Contrat ou convention de centre de formation lié à un club professionnel
- 4) Podiums au championnat de France universitaire élite (nationale I), année N-1

Toujours en rapport avec l'investissement, le sérieux et la charge de travail

## Sports individuels

- 1) Liste ministérielle
- 2) Contrat professionnel
- 3) Podiums au championnat de France universitaire N-1
- 4) Finaliste au championnat de France fédéral de sa catégorie ou dans les 12 premiers au bilan annuel national ou ranking de sa catégorie

Toujours en rapport avec l'investissement, le sérieux et la charge de travail

## Juges / arbitres / entraîneurs / préparateurs physiques

- 1) Niveau où l'étudiant exerce ou officie
- 2) Contraintes par rapport au cursus universitaire (stages, convocations)

